



Objectif n° 1 Éradication de la pauvreté

La pauvreté monétaire en Île-de-France : une situation très contrastée

L'objectif de développement durable 1 vise à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde. Appréhendée en termes monétaires, la pauvreté diffère fortement selon les générations ou les territoires. Entre 2013 et 2018, le taux de pauvreté a peu évolué en Île-de-France comme en France métropolitaine.

En 2018, 15,6 % des Franciliens vivent sous le seuil de pauvreté, soit un point de plus qu'en France métropolitaine. Les régions de province où la pauvreté est la plus présente sont la Corse et les Hauts-de-France (respectivement 18,5 % et 18 %).

En outre, en Île-de-France, le niveau de vie médian des personnes pauvres est plus faible qu'au niveau national (841 € contre 867 € mensuels en 2018) ► **pour comprendre**. Il est inférieur de 23 % au **seuil de pauvreté** (contre 20 % au niveau national). Cela traduit une **intensité de la pauvreté** plus élevée en Île-de-France, région où cette intensité est la plus forte ► **figure 1**.

En Île-de-France comme en France, la pauvreté affecte davantage les populations de 30 ans ou moins (19 % en situation de pauvreté) que les populations de 60 ans ou plus (12 %). Cependant, l'écart intergénérationnel y est plus faible, les jeunes Franciliens étant moins touchés par la pauvreté que leurs homologues en France (22 %).

De fortes disparités territoriales existent au sein de la région. La pauvreté est plus fréquente en Seine-Saint-Denis, où 28 %

► 1. Indicateurs de pauvreté et part des prestations sociales dans le revenu disponible en Île-de-France en 2018

	Taux de pauvreté	Intensité de la pauvreté	Niveau de vie médian mensuel des personnes vivant sous le seuil de pauvreté (en euros)	Part moyenne des prestations sociales* dans le revenu disponible brut de tous les ménages
Paris	15,2	25,5	809	2,8
Hauts-de-Seine	11,9	22,7	840	2,9
Seine-Saint-Denis	28,4	23,4	831	9,9
Val-de-Marne	16,6	22,3	843	5,1
Seine-et-Marne	11,8	20,1	867	5,0
Yvelines	9,7	20,2	866	3,4
Essonne	13,1	20,8	860	4,7
Val-d'Oise	17,2	21,6	851	5,9
Île-de-France	15,6	22,6	841	4,4
France métropolitaine	14,6	20,1	867	5,4

* Prestations sociales : prestations familiales, minima sociaux et aides au logement.

Lecture : en 2018, dans le Val-d'Oise, le taux de pauvreté est de 17,2 % et le niveau de vie médian est de 851 € par mois. Ce dernier est inférieur de 21,6 % au seuil de pauvreté.

Champ : ensemble des ménages fiscaux hors les sans-abri et les contribuables vivant en collectivité (maisons de détention, foyers de travailleurs, maisons de retraite...).

Source : Insee, *Filosofi* 2018.

des habitants vivent sous le seuil de pauvreté. À l'opposé, le département des Yvelines est le moins concerné avec un taux de pauvreté inférieur à 10 %. Pour autant, l'intensité de la pauvreté n'est pas la plus forte en Seine-Saint-Denis mais à Paris (25,5 %). En effet, le niveau

de vie médian des personnes pauvres de Seine-Saint-Denis s'élève à 831 € par mois contre 809 € à Paris.

Par leur caractère redistributif, les minima sociaux, prestations familiales et aides au logement aux populations les

Niveau de vie médian des personnes pauvres



841 euros

Taux de pauvreté



15,6 %

Part des prestations sociales

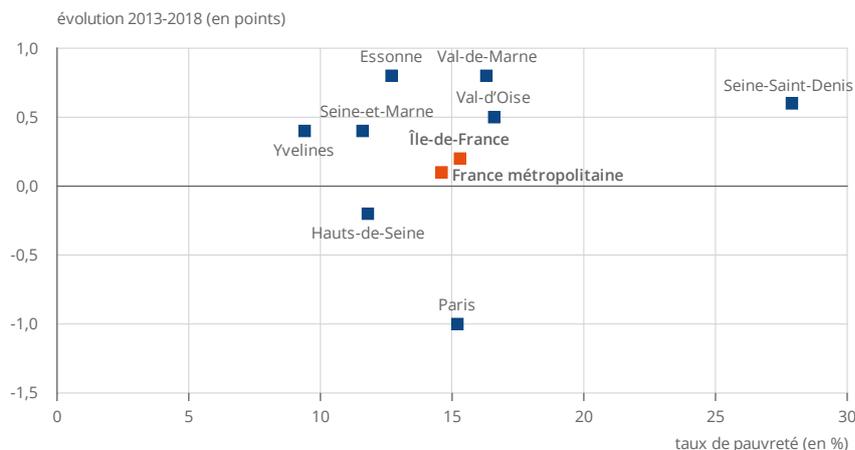


4,4 %
du revenu disponible

plus vulnérables contribuent à réduire les inégalités entre les ménages. Ces prestations sociales représentent en moyenne 4,4 % du **revenu disponible** de l'ensemble des ménages franciliens (de 2,8 % à Paris jusqu'à 9,9 % en Seine-Saint-Denis). Pour 265 000 ménages, elles représentent même plus de la moitié de leur revenu disponible.

Entre 2013 et 2018, le taux de pauvreté a très légèrement augmenté dans la région (0,2 point contre 0,1 point à l'échelle nationale). C'est dans le Val-de-Marne et l'Essonne qu'il a augmenté le plus (+ 0,8 point). En revanche, à Paris, il a diminué (- 1,0 point) ► **figure 2**. La part des prestations sociales dans le revenu disponible a augmenté en cinq ans en Île-de-France, mais moins qu'au niveau national (+ 0,1 point contre + 0,2 point). La plus forte hausse concerne le département de la Seine-Saint-Denis (+ 0,9 point). ●

► 2. Taux de pauvreté par département en 2018 et évolution totale entre 2013 et 2018



Lecture : en 2018, le taux de pauvreté à Paris est de 15,2 %. En cinq ans, ce taux a diminué de 1 point.

Champ : ensemble des ménages fiscaux, hormis les sans-abri et contribuables vivant en collectivité (maisons de rétention, foyers de travailleurs, maisons de retraite...).

Source : Insee, *Filosofi* 2013 et 2018.

► Définitions

Un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian qui partage la population en deux : la moitié des personnes disposent d'un niveau de vie inférieur et l'autre moitié d'un niveau de vie supérieur. En 2018, en France métropolitaine, le seuil de pauvreté est de 1 086 € par mois. Le niveau de vie médian des Franciliens est de 1 988 € par mois contre 1 811 € en France métropolitaine.

L'**intensité de la pauvreté** est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Comme Eurostat, l'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté. Formellement, il est calculé de la manière suivante : (seuil de pauvreté - niveau de vie médian de la population pauvre) / seuil de pauvreté.

Le **revenu disponible** d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

► Pour comprendre

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

► Pour en savoir plus

- Allard T., « [Entre 2013 et 2015, les écarts de revenus se sont creusés entre départements franciliens](#) », *Insee Flash Île-de-France* n° 39, février 2019.
- Bayardin V., Chemineau D., Glachant E., Guérin D., Herviant J., Jabot D., Martinez C., « [En Île-de-France, la pauvreté s'est intensifiée dans les territoires déjà les plus exposés](#) », *Insee Analyses Île-de-France* n° 76, décembre 2017.
- Bayardin V., Chemineau D., Glachant E., Guérin D., Herviant J., Jabot D., Martinez C., « [Un ménage francilien sur quatre concerné par une forme de pauvreté](#) », *Insee Analyses Île-de-France* n° 73, novembre 2017.